

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 021-26

Objet : RS - Plan territorialisé pour la relance de la production de logements en Savoie

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Thierry Repentin

Cognin

Corinne Charles - Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

• conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 021-26

objet **RS - Plan territorialisé pour la relance de la production de logements en Savoie**

Thierry Repentin, président, rappelle que le logement est un sujet de forte préoccupation des Savoyards, en particulier en zone tendue. Le parcours résidentiel est freiné par une tension forte sur le marché locatif privé qui limite les possibilités de sortie du parc social, par un manque de logements adaptés à l'évolution des situations familiales ou professionnelles et par un faible taux de mutation, qui ralentit les mobilités internes et les relogements.

Pour répondre à l'objectif de création de 100 000 logements locatifs sociaux fixé au plan national par le ministère chargé du logement en 2025, et à sa déclinaison régionale par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) à plus de 12 000 logements, et pour accompagner plus localement la mise en œuvre des programmes locaux de l'habitat, il paraît nécessaire de partager et de coordonner les initiatives pour relancer la production de logements dans le département, à destination de tous les publics (ménages modestes, vieillissants, jeunes actifs, étudiants, salariés...) et à l'échelle des bassins de vie, tout en tenant compte de la transition écologique à l'œuvre et la raréfaction du foncier mobilisable.

Ces enjeux sont partagés par les acteurs du logement en Savoie, notamment l'Etat, Action Logement Service, le Département de la Savoie, l'EPFL de la Savoie, AURA HLM Savoie et AGATE.

Ces partenaires se sont accordés sur la définition d'un plan d'actions pour la relance de la production de logements en Savoie qui s'articule autour de plusieurs objectifs :

- agir sur le foncier pour relancer la production de logements,
- explorer de nouvelles formes d'aménagement urbain et de construction,
- accompagner la sortie des opérations nouvelles en logement social et en accession sociale à la propriété,
- accompagner la requalification du parc de logement existant,
- amplifier la lutte contre l'attrition des résidences permanentes en montagne.

Les partenaires souhaitent ainsi créer des synergies et coordonner leurs interventions de manière à accompagner les projets, et aboutir à des solutions adaptées à chaque territoire et spécificité locale, avec la volonté d'obtenir une augmentation du nombre de logements où les besoins sont avérés.

Au titre de sa compétence en matière de politique locale de l'habitat, et au regard des orientations inscrites dans le projet d'agglomération et dans le volet habitat du PLUi HD, Grand Chambéry souhaite participer à la relance de la production de logements en Savoie en étant signataire de ce plan.

Le plan, piloté par l'Etat, est établi pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions conclues pour la mise en œuvre du volet habitat du PLUi HD,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Josette Rémy ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver le plan territorialisé pour la relance de la production de logements en Savoie,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le plan territorialisé et toute pièce afférente à cette décision,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a horizontal line and a small flourish.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

021-26

Objet de l'acte :	RS - Plan territorialisé pour la relance de la production de logements en Savoie
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	Annexe

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260226-lmc1H35400H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35400H1

Date de transmission en Préfecture :	27 février 2026
Date de réception en Préfecture :	27 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 février 2026